

Pays: Croatie et Slovénie

Commission: humanitaire

Problématique: “Comment relancer l’action humanitaire dans le monde ? Les parties accepteraient de signer une charte d’engagement pour 2030.”

La Croatie est située en Europe centrale, bordée par la mer Adriatique. Elle partage ses frontières avec la Slovénie à l’ouest, la Hongrie au nord, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine à l’est, ainsi que le Monténégro au sud-est. Le pays a intégré l’Union Européenne en 2013 et fonctionne comme une démocratie parlementaire sous la direction du Premier ministre Andrej Plenković, figure pro-européenne du parti de centre-droit HDZ.

Quant à la Slovénie, elle occupe également une place en Europe centrale et est bordée par la mer Adriatique au sud-ouest. Elle est limitrophe de l’Italie à l’ouest, de l’Autriche au nord, de la Hongrie au nord-est et de la Croatie à l’est. La Slovénie a rejoint l’Union Européenne en 2004 et a intégré la zone euro ainsi que l’espace Schengen en 2007. Elle est dirigée par un système parlementaire, avec Janez Janša, un populiste du parti nationaliste SDS, à sa tête en tant que Premier ministre.

Ces deux pays ont accédé à l’indépendance en 1991, se détachant de la Yougoslavie, qui était un régime communiste regroupant les territoires qui correspondent aujourd’hui à la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro et la Macédoine du Nord.

L’action humanitaire désigne l’ensemble des initiatives qui visent à alléger et soulager les souffrances, à protéger les populations affectées par des crises, conflits, catastrophes, épidémies ou situations d’urgence. L’action humanitaire est fondée sur les principes universels comme l’impartialité, la neutralité et l’indépendance. D’autre part, une charte d’engagement est un document formel où plusieurs parties, États, organisations... déclarent leurs engagements communs autour d’un objectif. Il est composé de règles ou objectifs, que chaque pays s’engage à accomplir et respecter. Cela faciliterait la coopération entre autres. Dans le cas de l’action humanitaire, une charte d’engagement pour 2030 pourrait prétendre d’améliorer les efforts, responsabilités et interventions de tous les acteurs avec un but commun.

Les enjeux de la problématique sont que la signature d’une charte d’engagement permettrait de créer une harmonie entre États, ONG, agences internationales et acteurs privés. Aussi une mobilisation durable des ressources vue qu’elle pourrait inscrire des engagements financiers à long terme et donc sécuriser des ressources nécessaires pour combattre les risques potentielles et soutenir des projets. Également, une meilleure adaptation aux nouveaux défis pourrait encourager l’utilisation des ressources et garantir les engagements pris.

Les problèmes et obstacles seraient premièrement la diversité des acteurs et la disparité des capacités. Certains pays ou organisations, notamment ceux qui disposent de moyens limités, pourraient donc avoir des problèmes à s’engager sur des obligations ou simplement à uniformiser leur engagement avec celui des pays plus puissants. De plus, cela pourrait créer des problèmes de souveraineté nationale et de conflits d’intérêts. Cela pourrait paraître une intrusion dans la politique intérieure ou extérieure des États. Des gouvernements auraient donc peur de perdre du pouvoir. Par ailleurs, un problème de coordination mondiale serait difficile dû aux différences juridiques, administratives et culturelles des pays. Finalement des tensions géopolitiques, des rivalités entre puissances et les différences culturelles pourraient compliquer la création d’une charte. Faire des engagements précis pourrait être ardu.

La Croatie et la Slovénie, en tant que membres de l'Union européenne et anciens pays de l'ex-Yougoslavie, ont des perspectives précises sur la question du relance de l'action humanitaire mondiale. La position de notre pays dépend d'une part du cadre européen. Ils soutiennent les initiatives humanitaires, mais leur implication repose sur leur appartenance à l'Union européenne. Ils comptent sur cette dernière pour coordonner les actions, assurer le financement et garantir un cadre juridique commun. Donc leur participation dans une charte humanitaire pour 2030 serait plutôt une extension des politiques européennes et pas une initiative autonome. Tout en autant, en raison de leur histoire récente et leur position géographique, la Croatie et la Slovénie sont plus favorables aux crises humanitaires. Ils pourraient donc bénéficier d'une aide centrée sur les besoins locaux en matière de gestion migratoire, aide aux réfugiés et prévention des conflits. Du coup, en cas de participation à une charte, ils se consacraient donc à renforcer la coopération régionale et à obtenir un soutien international pour ces enjeux. De même, bien que les pays soient intégrés à l'Union européenne, ils ne disposent pas des mêmes moyens que les grandes puissances européennes comme l'Allemagne ou la France. Donc leur engagement est modéré en termes de financement. D'autre part, les deux pays sont confrontés aux effets du changement climatique et aux flux migratoires qu'il traversent l'Europe du Sud-Est. Ils pourraient donc utiliser la charte comme une manière de renforcer la coopération internationale sur ces questions, en ciblant sur les préventions des catastrophes naturelles ainsi que l'adaptation d'infrastructures et la gestion des migrations. Pour finir, la Croatie et la Slovénie chercheraient à garantir que les engagements pris soient réalistes et encadrés. Nous insisterons sur la nécessité d'une gouvernance efficace, et d'une répartition équitable des responsabilités entre acteurs internationaux. On pourrait finalement conclure que la Croatie et la Slovénie se situent à faveur d'une relance juste de l'action humanitaire mondiale et pourraient soutenir la signature d'une charte d'engagement pour 2030. Même si leur participation pourrait dépendre du cadre européen (prise en compte des enjeux régionaux et de la disponibilité des ressources).

En tant que membres de l'Union européenne, la Croatie et la Slovénie ont mis en place plusieurs initiatives pour renforcer l'action humanitaire et ont ratifié les actes juridiques internationaux en lien avec cette problématique. Premièrement, ils se sont engagés dans les mesures déjà mises en place. En ratifiant des conventions et intégrant le droit national, les deux pays ont signé plusieurs traités internationaux liés à l'aide humanitaire et aux droits humains. Ils ont donc intégré ces engagements dans leur législation nationale garantissant leur application effective. Ils participent aux missions de l'Union européenne, aux programmes d'aide humanitaire, notamment via ECHO (European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations), et contribuent aussi aux interventions humanitaires en cas de catastrophes naturelles ou de crises migratoires. Mais aussi à la coopération régionale et à l'aide humanitaire locale, soutenant des initiatives humanitaires dans les Balkans et en Europe de l'Est. Ils participent à des projets visant à stabiliser la région, contribuant aux reconstructions post-conflit, apportant donc de l'aide aux populations vulnérables.

Plusieurs initiatives se sont mises en place pour renforcer l'action humanitaire. Des engagements et mesures sont déjà utilisés. Premièrement la ratification de conventions et intégrations dans le droit nationale, grâce à avoir signé de traités internationaux liés à l'aide humanitaire et aux droits humains comme la "convention de genévrier de 1949" ou ils garanties la protection des personnes lors de conflits armés, la 'convention européenne des droits de l'homme (CEDH)" ou ils s'engagent à protéger les droits et libertés fondamentales européenne, entre autres. Ils ont aussi participé aux missions de l'Union européenne et de l'ONU, notamment via ÉCHO (European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations) et contribuent aux interventions humanitaires en cas de catastrophes naturelles ou de crises migratoires. Mais aussi, en termes de crises migratoires, ils donnent du soutien aux réfugiés, par exemple dans la crise de réfugiés en 2015, en mettant en places des infrastructures d'accueil, travaillant d'avec des ONG et reçu des solutions financiers de l'Union européenne pour améliorer la gestion des camps et intégrer des demandes d'asile. Finalement, les pays ont soutenu des initiatives humanitaires dans les Balkans et en Europe de l'Est, participant à des projets futuristes, visant à stabiliser la région, apportant des aides aux populations vulnérables...

Les propositions pour renforcer l'action humanitaire proposées par la Croatie et la Slovénie sont, premièrement la création de centres régionaux de formation humanitaire, qui seront destinés aux travailleurs volontiers et humanitaires, offrant des formations en logistique, gestion de crise et droit humanitaire internationale, grâce à ça, la population intéressée serait plus informée et préparée donc les résultats majeurs. Aussi le développement d'une plateforme numérique de coordination humanitaire, où les informations sur les besoins humains, ressources disponibles et actions en cours seraient centralisées. Cela améliorerait la transparence et l'efficacité des interventions en facilitant la communication entre États, ONG, et organisations internationales. Aussi le renforcement du financement de l'aide humanitaire, en proposant une argumentation des fonds européens destinés à l'aide humanitaire en plaidant pour une meilleure répartition des ressources en fonction des priorités et des urgences identifiées. Finalement on pourrait proposer un programme de soutien aux migrants et aux réfugiés, servant à faciliter leur intégration en Europe du sud-est, apportant des initiatives d'éducation, emploi et accès aux soins pour les populations déplacés.

La Croatie et la Slovénie sont pro-européennes, et soutiennent un relance de l'action humanitaire fondée sur la coopération internationale et les mécanismes de l'Union européenne. De plus, sont plutôt europhiles car s'appuient fortement sur l'Union européenne et ont une vision positive d'elle. Sont donc engagés dans le respect des conventions humanitaires et ont un approche multilatérale et coordonnée. Dans le cas de la création de la charte pour 2030, on défendra les mesures concrètes pour renforcer la réponse aux crises, améliorer la coordination entre États et garantir un financement durable.